

# SOUTIEN À NOS 26 COLLÈGUES AESH MENACÉ.E.S DE LICENCIEMENT :

## LE 27 NOVEMBRE, ON ARRÊTE TOUT ! Rassemblement - 9h - Rectorat

SUD Éducation Rhône ■ 125 rue Garibaldi 69 006 Lyon ■ 04 72 37 79 47  
sudeduc69@sud-arl.org ■ <http://sud-arl.org> ■ FB : @sudeduc69 ■ Tw: @SudEduc69



**Vendredi 27 novembre se réunit une Commission Consultative Paritaire de licenciement pour 26 AESH de l'académie de Lyon. Quelles sont les fautes commises par nos collègues ? Aucune ! Il s'agit simplement de se débarrasser des personnels qui ont refusé de signer l'avenant les faisant entrer dans les PIAL.**

**Ici, il est nécessaire d'ouvrir une petite parenthèse pour rappeler que les PIAL – Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés – ont été généralisés à la rentrée 2020 en dépit de la dénonciation unanime dont ils faisaient l'objet. Les organisations syndicales, dont SUD Education 69, et nous, personnels AESH, n'étions pas dupes et nos craintes se sont confirmées :**

- On nous dit que les PIAL « ont pour objet principal la coordination des moyens d'accompagnement humain au sein des écoles et établissements scolaires de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat ». Ce discours ne nous leurre pas ! Auparavant affecté.e.s sur un ou deux établissements maximum, les AESH dépendent désormais d'un groupement d'établissements (5 établissements pour le plus petit PIAL de l'académie et jusqu'à une trentaine d'établissements pour les plus importants). Concrètement, cela veut dire que nous sommes déplaçables, sans avenant à notre contrat de travail, sur l'ensemble des établissements du PIAL. Des changements d'affectations et d'emplois du temps peuvent survenir plusieurs fois dans l'année, aussi souvent que le ou la coordinateur.rice de PIAL l'estime nécessaire ! Des modifications qui interviennent sans tenir compte de notre vie personnelle et qui nous empêchent de prendre un deuxième emploi pour compléter nos salaires de misère.
- On nous dit aussi que « ces dispositifs visent à mieux prendre en compte les besoins éducatifs particuliers de l'élève en situation de handicap en vue du développement de son autonomie ». Là aussi, ne nous y trompons pas, la réalité est toute autre : depuis la rentrée, les recrutements d'AESH sont bloqués, nombre d'enfants se retrouvent sans accompagnement ou avec un accompagnement saupoudré d'une ou deux heures par semaine. Nous ne nous laisserons pas piéger par leur discours, nous savons que derrière le « développement de l'autonomie » se cache la diminution du nombre d'heures d'accompagnement par élève entraînant la difficulté d'instaurer une relation de confiance entre l'AESH et l'élève, la perte de sens du métier, ainsi qu'une réduction du nombre de postes d'AESH.
- La mise en place des PIAL fournit en plus des subalternes bien utiles à l'administration en la personne des coordinateurs.rices. Ces personnels non formés disposent d'informations erronées et constituent une première barrière à franchir avant d'atteindre une personne ayant le pouvoir de débloquent un recrutement par exemple. Pour les AESH, c'est un.e supérieur.e de plus pouvant se transformer en source de pressions supplémentaires.
- Le travail de collecte des vœux d'affectation des AESH s'est révélé être une complète mascarade : le courrier a été envoyé pendant les congés avec une date limite de réponse tombant avant la reprise, nombre d'AESH ne l'ont pas reçu sans que l'on sache sur quels critères il a été envoyé à certain.e.s et pas à d'autres, les services employeurs étaient injoignables, la promesse de proposer des temps plein s'est évaporée, les choix de vœux se limitaient à un secteur sans tenir compte de l'expérience acquise par les AESH. Les affectations se font au mépris des réels besoins qualitatifs des élèves et les attributions des postes et zones géographiques à tel.e collègue plutôt qu'un.e autre se font dans une opacité inacceptable, sans voie de recours et sans aucune publication de critères de prise en compte des souhaits des agent.e.s. Avec la mise en place des PIAL, on assiste à une amplification des affectations en dépit du bon sens : « Il manque 2h à ces AESH intervenant dans le premier degré ? Qu'à cela ne tienne, elles iront compléter leur service au lycée à côté ». C'est clairement une logique de rentabilité qui est à l'œuvre.

**27/11  
9h**

**Sud**

# GRÈVE ET RASSEMBLEMENT DEVANT LE RECTORAT DE LYON

Ce rapide tour d'horizon de ce que sont les PIAL permet de comprendre pourquoi tant de voix se sont élevées contre leur généralisation. Nos 26 collègues AESH, parce qu'ils et elles ont refusé de rentrer dans cette organisation mortifère, se voient aujourd'hui menacé-e-s de licenciement. C'est non ! Nous refusons que les compétences développées par les AESH soient perdues pour les élèves et nous refusons que cette maltraitance des AESH passe inaperçue ! C'est pourquoi, vendredi 27 novembre nous appelons tou-te-s les AESH à se mettre en grève et à se rassembler devant le rectorat de Lyon en soutien à nos collègues menacé-e-s de licenciement ! Ensemble, nombreuses et nombreux, arrêtons de subir, agissons !

## Questions - Réponses

**Je veux faire grève mais je ne peux pas me permettre de perdre une journée de salaire. Que puis-je faire ?**

Nous pensons que la solidarité est la clef. En effet, dans les établissements, les AESH sont moins nombreux-ses que les enseignant-e-s qui ont par ailleurs souvent un meilleur salaire. Il s'agit donc de créer une caisse de grève locale et de faire intervenir la solidarité des collègues pour nous permettre de faire grève le 27 et que la perte de salaire soit compensée par un versement de la caisse de grève. Dans l'ordre :

- Se rapprocher des collègues syndiqué-e-s qui ont l'habitude de gérer des mobilisations,
- Leur montrer ce tract s'ils et elles n'ont pas connaissance de la situation
- Leur demander d'organiser une heure d'information syndicale (ou tout autre moyen qui leur semblera efficace) et présenter l'action du 27 novembre à un maximum de collègues puis leur demander de participer à l'action et/ou à la caisse de grève.

**C'est trop compliqué ? Contactez-nous !**

(sudeduc69@sud-arl.org)

**Quelques conseils pour mettre en place une caisse de grève :**

- Gérer la caisse de grève à plusieurs pour éviter qu'une personne se retrouve accusée d'avoir perdu de l'argent ou pris de l'argent qui ne lui était pas destiné.
- Tenir des comptes précis
- Attendre de voir apparaître sur le bulletin de salaire le « retrait pour service non fait le 27.11.20 » pour verser de l'argent (ce retrait peut avoir lieu plusieurs mois après le jour de grève)

**Je n'ai jamais fait grève, je ne sais pas comment m'y prendre.**

Bonne nouvelle, tu n'as rien à faire ! C'est à ta direction de constater ton absence et d'en déduire que tu es en grève. Tu recevras un constat de service non fait auquel il n'est pas nécessaire de répondre. Si ta direction s'aperçoit de ton absence, tu auras un retrait de salaire d'1/30 qui peut arriver plusieurs mois après le jour de grève. Il n'est pas rare que nos directions ignorent nos droits et nous réclament un document déclarant notre intention de faire grève ou nous contactent le jour-même par téléphone ou par courriel : rien ne les autorise à faire cela ! En cas de pressions, contactez-nous !

Devant tant de maltraitance, SUD Education 69 exige plus que jamais du respect pour les AESH :

- Abandon des PIAL ! Et mise en place d'une instance paritaire sur la mutation des AESH,
- Titularisation des AESH et des tou-te-s les précaires de l'Education Nationale,
- Temps plein de 24h devant élèves et le reste pour la prise en compte du travail « connexe »
- Salaire à 1700 € nets à l'entrée dans le métier et des évolutions salariales,
- Une véritable formation initiale et continue,
- De bonnes conditions de travail : affectation sur 2 établissements maximum, pas plus de 2 élèves par AESH en accompagnement mutualisé,
- Pour le 1er degré : pas plus d'un-e AESH pour un-e élève,
- Pour le 2d degré : pas plus de deux AESH pour un-e élève,
- Création d'une brigade de remplacement pour les AESH

**Je veux faire grève mais j'ai des remords à laisser les élèves dont je m'occupe.**

Le sentiment d'empathie très développé chez beaucoup d'AESH est une de notre principale qualité et un allié primordial dans notre travail. Cependant, n'est-ce pas prendre soin de nos élèves que de nous battre pour de meilleures conditions de travail et une meilleure qualité d'accompagnement ?

**J'ai des AESH dans ma classe, je veux les soutenir, que puis-je faire ?**

Chère collègue professeur-e, plein de possibilités s'offrent à toi :

- Rejoins-nous le 27 novembre devant le rectorat
- Abonde les caisses de grève locales pour permettre à tes collègues AESH de se mettre en grève sans impact sur leur maigre salaire.
- Les AESH sont des personnels particulièrement précaires et malheureusement encore éloigné-e-s des organisations syndicales, tu peux donc te faire le relais de ce tract, discuter avec tes collègues AESH, aider à la mise en place de la caisse de grève, solliciter tes collègues professeur-e-s pour qu'ils et elles soutiennent le mouvement !

**Je veux participer au rassemblement mais je ne sais pas quelle case cocher sur l'attestation de déplacement dérogatoire. Que puis-je faire ?**

Le rassemblement est déclaré et autorisé. Pour t'y rendre, écris-nous (sudeduc69@sud-arl.org), nous te fournirons une attestation.

**Je suis parent d'élève(s), je mesure l'importance du rôle des AESH à l'école, je veux les soutenir. Que puis-je faire ?**

Pour le 27, abonder les caisses de grève permettra à certain-e-s AESH de ne pas choisir entre faire grève et manger ou payer un loyer. Nous rappelons ici que la majorité des AESH de l'académie sont recruté-e-s sur une quotité de 66% ce qui correspond à 26h de travail « côte à côte élèves » auxquelles s'ajoutent 3,5 heures de travail « connexe », pour 830€ par mois. Donc, oui, certain-e-s sont à 20€ près.

Plus généralement, vous avez le pouvoir de faire bouger les choses en réclamant systématiquement les heures d'accompagnement auxquelles vos enfants ont droit, en interpellant le rectorat, voire la presse via les associations de parents.

**J'ai compris l'enjeu de la journée du 27 mais j'ai encore des questions, que puis-je faire ?**

Contactez-nous ! (sudeduc69@sud-arl.org)

**Sud**